

les a suivis. Une tempête plus terrible que les autres semble aujourd'hui menacer le siège inébranlable de la vérité. Les secours humains se sont évanouis ; la protection de la France va se retirer ; la catholique Autriche a été vaincue ; la Pologne de Sobieski n'existe plus ; l'Espagne lutte péniblement contre l'élément révolutionnaire ; tous les anciens amis, tous les vieux défenseurs du trône pontifical, combattant contre l'anarchie qui les menace, paraissent incapables de donner à la papauté les secours accoutumés. D'un autre côté, les sociétés secrètes, les passions populaires, l'impiété, la révolution livrent assaut de toutes parts à l'Eglise, et les meilleurs catholiques tremblent sur l'issue de cette lutte gigantesque. En est-ce donc fini de la religion ? Non, Messieurs ; Dieu veut que cette tempête soit encore un triomphe pour la catholicité ; il veut associer les catholiques du monde entier à cette grande victoire ; il a résolu d'opposer aux clameurs désordonnées des impies la voix puissante de deux cent vingt millions d'hommes. L'emprunt romain est le moyen que Dieu, parlant par la voix du Saint-Père, a voulu employer pour unir dans une même action le concours généreux de tous ses enfants. Oui, Messieurs, l'emprunt romain aidera puissamment à dissiper l'orage qui menace le Saint-Siège, à donner à la justice, à la vérité et au bon droit, le triomphe qui doit combler de joie nos cœurs catholiques. Contribuons donc, dans la mesure de nos forces, au succès d'une œuvre aussi grande et aussi juste ; contribuons-y de toute la plénitude de nos moyens. Du reste, Messieurs, ce concours est facile ; on ne vous demande aucun sacrifice ; il ne s'agit pas d'une aumône, mais d'un simple prêt, offrant autant, sinon plus de garanties que les transactions financières que vous êtes souvent appelés à faire.

Je dis, Messieurs, que l'emprunt pontifical est une affaire avantageuse, qui est accompagnée de toute la sûreté possible. Quelques courtes réflexions vous persuaderont facilement de cette vérité.

Le décret pontifical du 11 avril dernier a ordonné l'émission d'un emprunt de soixante millions de francs, offert au monde entier, par obligations de cinq cents francs ou cent piastres chaque, portant cinq pour cent d'intérêt annuel. Cependant, en considération de l'état actuel des affaires monétaires qui, dans tous les pays, sont extrêmement gênées, le gouvernement pontifical a voulu assurer aux prêteurs un bénéfice assez grand pour leur procurer un placement vraiment avantageux, tout en faisant une bonne œuvre. Aussi, il ne demande, par chaque obligation de cent piastres, que le versement de soixante-six piastres en or ; or l'intérêt de cinq pour cent sur soixante-six donne plus de sept et demi de revenu annuel. Ces intérêts seront payables en or, semi-annuellement, chez les agents préposés à cet